Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 31 (1893)
Heft: 40

Artikel: Moeurs de la cour de Louis XVI : la robe de Marie-Antoinette : un pauvre petit chien tué par le roi
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-193844

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pourtant, un jour, le colonel, intrigué de voir sur le rapport toujours la même cause de mes punitions, me fit appeler. J'arrive devant lui. Il me regarde. Je le regarde innocemment, confus même.

— Voyons, mon garçon, soyez sérieux Vous êtes devant votre colonel.

— Oui... mon colonel, fis-je troublé.

— Voulez-vous donc ne pas rire, sacrebleu !

Et se croisant les bras :

— J'étais bien disposé pour vous, mais je n'entends pas que l'on se... moque de moi ! entendez-vous ?...

— Mais, mon colonel...

Il fronça les sourcils ; puis m'examinant attentivement et comprenant enfin mon infirmité, il me dit alors, en riant à son tour :

— Allez donc vous faire tatouer le visage, mon garçon, cela passera.

Et il me fit rompre.

Mais ma vie n'était pas tenable ; chaque fois que je changeais de caporal, c'était à recommencer.

J'étais marié. Je perdis ma femme qui n'était pas, je l'avoue, de prime jeunesse et de beauté sculpturale, mais elle avait des qualités et le sac par-dessus le marché. Je l'aimais certes beaucoup. Elle m'avait épousé parce que j'avais l'air jovial, et comme elle avait déjà perdu trois maris, elle croyait me conserver, moi, me supposant bon caractère, riant toujours. Le jour de son enterrement, voyez ma douleur ; eh bien, est-ce que tous les gens qui suivaient le convoi ne rigolaient pas, en me voyant une figure épanouie, réjouissante ?

Ce fut un enterrement gai.

Un jour, je fus appelé comme témoin en cour d'assises, pour une affaire d'assassinat, commis avec férocité. A l'appel de mon nom, je m'avance à la barre avec un air de circonstance, selon moi.

Le président me regarde fixement, avec sévérité, et après un silence solennel, il me dit durement :

— Quand vous aurez fini de rire, je commencerai à vous interroger.

— Monsieur le Président, je suis sérieux.

Et je me disposais à lever la main pour prêter serment.

Ah ! ouiche ! ce fut une explosion de rire parmi les membres du Tribunal, du jury et les gendarmes même qui gardaient le criminel.

Enfin le Président requiert contre moi, et m'inflige trois mois de prison pour outrage envers le Tribunal, etc., etc.

J'étais furieux !

Dans un moment de débine, chose qui arrive souvent aux gens disgraciés par la nature, comme moi, le besoin me fit aller voir la vieille douairière de Quinquessec, qui était, m'avait-on dit, compatissante et très charitable.

Je lui raconte mes malheurs et la prie de me venir en aide.

— Monsieur, me répondit-elle sèchement, je ne donne pas aux plaisants ; et elle me fit reconduire jusqu'à la porte par son valet de chambre, qui, lui, riait en me tapant sur le ventre et en me disant :

— Farceur, va !

Parbleu ! je riais en lui demandant ce service, et Dieu sait si j'étais content !

Que de fois je fus giflé par des gens qui croyaient que je me moquais d'eux !

Aussi je ne puis assister à aucune cérémonie, de peur de passer pour inconvenant — ce qui m'est arrivé quelquefois, lorsque les circonstances m'y obligeaient.

Le plus terrible de l'affaire, c'est que je ne puis solliciter ni emploi, ni services, sans que je m'entende dire :

— Mais vous plaisantez, monsieur !

Je plaisante, moi !...

Cristi ! quel malheur !

Partout je ris, tandis que je gémis. Personne ne me prend au sérieux.

Dans le quartier on m'appelle la Lune.

Une fois je me fis comédien, espérant trouver mon chemin de Damas, avec la binette que j'avais. Je choisis naturellement les rôles de comique. J'eus du succès les premiers jours, sans faire aucun effort d'imagination ; mais, à la longue, le public, lassé de me voir toujours la même physionomie, me siffla outrageusement et me lança des écorces d'orange.

Je fus encore sur le pavé, ou plutôt sur la paille. Dégoûté de la vie et de ma personne, je résolus d'aller me jeter dans la Seine. Mais au moment d'enjamber le parapet du pont des Arts, des passants me retinrent par le pan de mon habit. Voyant ma mine hilarante, d'une gaieté qui n'était pas en rapport avec mon acte de désespoir, ces mêmes sauveteurs me confièrent à un agent de police qui m'emmena au poste, comme atteint d'aliénation mentale.

Je restai ainsi trois mois dans une maison de fous. Et tous les jours, sans en rater un seul, je suis en butte à toutes sortes de mésaventures. Mais, pour en finir, je vais me décider à suivre le conseil de mon colonel. Je vais partir pour le fin fond de l'Afrique, pour aller me faire tatouer le visage par les naturels de là-bas, afin de brouiller mes rides du rire. Je pourrai revenir ensuite en ma belle France et me faire exhiber, comme sauvage à la foire de Neuilly.

Je vivrai enfin tranquille !

Et sans rire.

Philippe TONELLI.

Lo pére Sélâo.

Tot parâi, lâi a bin dâi sortès d'infirmitâ dein stu mondo. Y'ein a qu'on cognâi et dâi z'autrès qu'on ne cognâi pas. Tsacon sâ qu'on novïeint, on campin, on sordiau, on mouet, âo bin on quequelion, sont dâi pourro diablio que font pedi, quand bin ne sè plieignont pas ; kâ po dâi z'infirmitâ, c'est dâi z'infirmitâ ; mâ y'ein a dâi z'autrès que clliâo que ne lè z'ont pas pâovont pas compreindrè. L'est dinsè que lè tatérèts que martsont su lè tiolès coumeint dein 'na salla dè danse, âo bin clliâo que sè vont aguelhî su dâi rocailles âo fin coutset dâi montagnès, sein que la téta lâo virè, pâovont pas compreindrè qu'on pouéssè avâi lo vertigo, qu'est portant assebin on infirmitâ, kâ y'ein a que sont d'obedzi dè décheindrè lè z'égras à recoulon po ne pas sè rebedoulâ avau. Et lè fifârès ! lè dzeins de sorta pâovont pas compreindrè qu'on pouéssè golliassi tot lo dzo.

Mâ on autra infirmitâ, l'est cllia dâo pére Sélâo, que n'est pas fottu dè sè reveri quand l'a bu on coup. Quand bin l'a onna goncliâïe, ne trabetsè pas pi tant su la route, mâ po sè reveri : pas mèche ! betetiulérâi lè quatro fai ein l'âi ti lè coups.

Mâ lo gaillâ est mâlin, et trâovè bin lo moïan dè retornâ ein derrâi quand faut.

On dzo que saillessâi dè la pinta avoué onna trimbalâïe, cauquiès dzouvenès dzeins que savïont se n'infirmitâ, lo laissont passâ et sè mettont à lo couïenâ et à lâi derè dè s'allâ catsi, que l'étâi causa dè la granta sâiti, et on moué d'autrès bambïoulès, que ma fâi lo pére Sélâo s'est fottu de 'na colére dâo diablio. Atteindè-pi, tsancro dè petits brelurins, se s'est peinsâ, mè vé vo corredzi tot lo drâi. Adon, laissè la route, s'einfatè dein onna rietta et va bailli on grand contor po reveni bramâ et teri lè z'orolhiès à clliâo crapauds que l'avïont einsurtâ, et coumeint passâvè derrâi 'na mâison, iô nion ne passâvè jamé, ion dè sè z'amis que sè trovâvè perquie, lâi fâ :

— Mâ, iô vas-tou ? te tè trompè !

— Mè revîro ! se repond lo pére Sélâo.

Mœurs de la cour de Louis XVI.

La robe de Marie-Antoinette. Un pauvre petit chien tué par le roi.

Le baron Thiébault, général sous le premier Empire, a laissé des mémoires très curieux, dont le premier volume vient de paraître chez les éditeurs Plon et Nourrit, à Paris.

Le baron Thiébault a été mêlé à la vie de beaucoup d'hommes et de femmes de l'ancien régime et de la Révolution ; il a conservé, sur ses débuts, des notes bien curieuses qui forment l'intéressante matière de ce premier volume.

Un peu avant la Révolution, Thiébault, quoique n'étant pas du monde de la cour, va souvent à Versailles. Il est ébloui par le luxe qui s'y déploie, mais choqué de la simplicité de la mise de la reine Marie-Antoinette :

Une robe de percale blanche, tout unie et fort loin d'être fraîche, n'était pas le vêtement dans lequel une reine de France devait, à cette époque surtout, se montrer pour ainsi dire au public. Telle était pourtant la mise de Marie-Antoinette, et c'était au point que, si elle n'avait marché la première, on l'eût prise pour la suivante des dames qui la suivaient.

Mais ce qui fit plus que me choquer, ce qui me scandalisa, me révolta même, ce furent les propos que des pages, des gardes du corps et quelques jeunes seigneurs tenaient tout haut dans les grands appartements ! L'indécence, à cet égard, allait jusqu'aux outrages ! Recommandé à deux de ces messieurs, qui s'étaient chargés de me faire tout voir et avec lesquels je passai ma journée, personne ne se gêna devant moi, et ce que j'entendis, en fait d'anecdotes, de propos sur la robe

chiffonnée de la reine, de jugements, passe tout ce que je pourrais dire.

Quant à Louis XVI, il trouve qu'il manque absolument de dignité:

Passant un jour devant moi pour aller à la chasse, il s'arrêta pour rire avec un des seigneurs qui l'accompagnaient; mais son rire fut si fort, si gros, qu'en vérité c'était le rire d'un fermier en goguette plutôt que celui d'un monarque.

Il lui dénie même la bonté et raconte le petit fait suivant dont il a été témoin, alors qu'il était de garde aux Tuileries:

Comme le roi arrivait à la petite porte du passage qui, à travers le couvent des Feuillants, communiquait de la place Vendôme aux Tuileries et, de ces deux endroits, à la salle de l'Assemblée constituante, une jeune dame débouchait de cette porte; elle était précédée par un joli petit épagneul, qui se trouvait déjà tout près du roi; dès qu'elle reconnut celui-ci, elle se hâta de rappeler son chien en s'inclinant profondément; de suite le chien se retourna pour accourir vers sa maîtresse, mais Louis XVI, qui tenait à la main un jonc énorme, lui cassa les reins d'un coup de ce gourdin. Et, pendant que des cris échappaient à la dame, pendant qu'elle fondait en larmes et que la pauvre bête expirait, le roi continuait sa promenade, enchanté de ce qu'il venait de faire, se dandinant un peu plus que de coutume et riant comme le plus gros paysan aurait pu le faire.

La diphtérie causée par les pommes. — D'après une communication transmise à la faculté de médecine, il importe de ne point manger de pommes sans les avoir parfaitement essuyées, même une fois pelées, car elles peuvent causer la diphtérie. A la suite de patientes recherches, un médecin réputé de Philadelphie a reconnu que la terrible maladie est occasionnée par une sorte de champignon qu'il a retrouvé à la surface de la peau de quelques fruits, mais surtout des pommes, sous forme de petites taches diversement colorées, et il cite particulièrement une famille nombreuse dont cinq personnes furent atteintes d'angine, après avoir mangé des pommes tombées dans un verger. Ainsi s'expliqueraient les ravages de la diphtérie chez beaucoup de jeunes enfants avides de fruits.

* * *

Eclairage des étables. — Un préjugé qu'il serait nécessaire de détruire dans nos campagnes, c'est de penser que l'obscurité qui règne en général dans les étables n'est pas un obstacle à la bonne santé et à la croissance des animaux. C'est surtout dans les porcheries que ce préjugé a des conséquences fâcheuses.

Les cultivateurs comprennent cependant que la lumière du jour est une condition de salubrité dans leurs habitations. Leur erreur est de supposer que la même condition n'existe pas pour les animaux.

Les vaches donnent moins de lait dans une étable obscure que dans une étable bien éclairée. C'est surtout dans l'élevage des jeunes animaux de toutes les espèces qu'on doit s'attacher à leur donner un logement bien éclairé. La lumière est un agent vital essentiel pour tous les êtres organisés, animaux et végétaux.

On peut objecter que l'obscurité est utile aux animaux soumis au régime de l'engraissement. Cette exception, répondrons-nous, confirme la règle. En effet, le défaut de lumière affaiblit l'énergie vitale du sang au profit du développement de la graisse, qui est une maladie. La lumière est donc absolument nécessaire aux animaux auxquels on demande autre chose que de la graisse.

(La Science pratique).

Sous le titre: *Poésies posthumes,* il vient de paraître à Paris un charmant volume de vers, présenté par M. Sully-Prudhomme et dû à une jeune fille, — malheureusement morte, — Mlle Thérèse Maquet. Voici de cet ouvrage l'exquis petit poème intitulé: *Les larmes.*

Les larmes qu'on ne pleure pas
Dans notre âme retombent toutes,
Et de leurs patientes gouttes
Martèlent le cœur triste et las.

La résistance enfin s'épuise,
Le cœur se creuse et s'affaiblit;
Il est trop grand, rien ne l'emplit,
Et trop fragile, tout le brise.

Avoir une dent contre quelqu'un. — Savez-vous d'où vient cette grincheuse et mordante expression? Le *Courrier de Vaugelas,* qui a beaucoup cherché, pense avec quelque raison que ce dicton populaire nous a été rapporté par les croisés, du fond de l'Arménie. Dans ce pays, en effet, existe une singulière coutume, qui n'est pas sans un frappant rapport avec l'énergique expression dont il s'agit.

Quand un Kurde a besoin d'argent, il emploie un moyen aussi infaillible qu'original, bien qu'un peu douloureux: il s'arrache une dent et va se prendre de querelle avec un chrétien. Puis il se présente devant son chef, toujours partial, exhibe sa dent et prête serment comme quoi elle lui a été brisée par le chrétien durant leur querelle; et alors, à moins d'être gagné par le chrétien en veine de générosité métallique, le chef inflige à celui-ci une amende proportionnée avec sa fortune, sans qu'il ait aucun recours possible contre son agresseur et accusateur.

La pièce de conviction, c'est-à-dire la dent arrachée, n'étant jamais saisie, lui sert successivement à plusieurs opérations semblables. Il la prête même à ses amis qui s'en servent de la même façon et avec le même succès. Cette coutume est si connue dans le pays qu'un proverbe dit: « Un Kurde a toujours ses dents dans sa poche. »

Boutades.

X... rencontre l'autre jour un de ses amis, garçon des plus naïfs, tout de noir habillé.

— Tu as donc perdu quelqu'un de ta famille?

— Pas encore, répond l'ami d'une voix sombre, mais mon pauvre oncle est condamné par la Faculté.

— Vraiment?

— Il ne passera pas la semaine; et dame, je me suis mis en deuil quelque temps à l'avance pour qu'il sache au moins, le pauvre homme, combien je le regretterai.

Un avare à son médecin:

— Comment, docteur, ai-je pu vivre trois semaines sans manger?

— La fièvre nourrit, répond le docteur.

— Bien vrai?

— Enormément.

— Pourrait-on pas en donner à mes domestiques?

THEATRE. — Nous apprenons, — par l'organe des journaux de notre ville, — que l'ouverture de la saison théâtrale est fixée au jeudi 12 courant. M. Scheler annonce qu'il a engagé avec un soin scrupuleux des artistes qui ont fait leurs preuves sur les meilleures scènes françaises. Attendons de les voir à l'œuvre et souhaitons bonne chance à notre aimable directeur.

L. MONNET.

PAPETERIE L. MONNET, LAUSANNE

Agendas de bureaux et Calendriers 1894

Cartes de visite et d'adresse. — Faire-part. — Programmes. — Menus. — Factures, etc.

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

PARATONNERRES

Installations sur constructions de tous genres. Système perfectionné. Grande spécialité; nombreuses références.

L. FATIO, constructeur, à LAUSANNE

Demander à **J.-H. MATILE,** au Petit-Bénéfice, **Morges**, échantillons de ses nouveautés pour robes, jupons, jaquettes et manteaux. Marchandise solide et meilleur marché que partout ailleurs, à qualité égale. Confection pour hommes; draperie, cotons, couvertures, tapis, descentes de lit, etc.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.
Encaissement de coupons. Recouvrement.

Nous offrons net de frais les lots suivants: Ville de Fribourg à fr. 13,20. — Canton de Fribourg à fr. 27,90. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48,75. — Canton de Genève 3 % à fr. 106 75. De Serbie 3 % à fr. 85,50. — Bari, à fr. 56,50. — Barletta, à fr. 45,.50 — Milan 1861, à 37,—. — Milan 1866, à fr. 11,—. — Venise, à fr. 25,—. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 106,—. — Bons de l'Exposition, à fr. 7,25. — Croix-blanche de Hollande, à fr. 13,90 — Tabacs serbes, à fr. 11,50. — *Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour, tous autres titres.* — J. DIND & C°, *Ancienne maison J. Guilloud,* 4, rue Pépinet, Lausanne. — Succursale à Lutry. — Téléphone. — Administration du *Moniteur Suisse des Tirages Financiers.*

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.